



PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE LA MOTTE  
COMTÉ D'ABITIBI-OUEST

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

**DU 14 MARS 2016**

Séance ordinaire du Conseil de cette Municipalité, tenue à la salle des délibérations, ce quatorzième jour de mars, de l'an deux mille seize, à dix-neuf heures trente, sous la présidence de monsieur René Martineau.

SONT PRÉSENTS :	René	Martineau	Maire
	Mariette	Savard	Conseillère (1)
	Marcel	Masse	Conseiller (2)
			Conseiller (3)
	Marcel	Bourassa	Conseiller (5)
	Réjean	Richard	Conseiller (6)
ABSENT :	Jocelyne	Wheelhouse	Conseillère (4)

Tous membres du conseil et formant quorum.

Madame Rachel Cossette, directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente.

**OUVERTURE**

La séance est ouverte à 19 h 30 par monsieur René Martineau, maire de La Motte.

16-03-031

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Marcel Bourassa, appuyé par monsieur Réjean Richard et unanimement résolu, que l'ordre du jour soit adopté tout en laissant l'item *affaires nouvelles* ouvert.

ADOPTÉE

16-03-032

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 8 FÉVRIER 2016**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Marcel Masse, appuyé par madame Mariette Savard et unanimement résolu, que le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 février 2015, soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

**DEMANDE DES COMITÉS ET INTERVENTIONS DU PUBLIC**

16-03-033

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – FABRIQUE ST-LUC DE LA MOTTE**

IL EST PROPOSÉ, par monsieur Marcel Masse, appuyé par monsieur Marcel Bourassa et unanimement résolu, d'autoriser le versement de deux cents dollars (200 \$) à la Fabrique St-Luc de La Motte pour l'organisation du « dîner de Pâques », qui aura lieu le 27 mars prochain.

ADOPTÉE

**INTERVENTIONS DU PUBLIC**

Une période de temps est allouée aux interventions du public.



## **INFORMATIONS AVEC DÉCISION**

### **ASSOCIATION DES LOCATAIRES DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE**

La Municipalité ne peut donner suite à la demande de l'Association des locataires de l'Abitibi-Témiscamingue parce que nous manquons d'information concernant la nature de cette association, qu'il existe déjà deux organismes du même genre (régis du logement et le FRAPU) et que le gouvernement désire éviter le dédoublement d'organisme.

16-03-034

### **RÉSEAU BIBLIO – RECONNAISSANCE DU BÉNÉVOLAT**

IL EST PROPOSÉ, par madame Mariette Savard, appuyé par monsieur Réjean Richard et unanimement résolu, d'informer le Réseau Biblio que la municipalité de La Motte désire participer à la remise d'un présent pour la reconnaissance des bénévoles de la bibliothèque de La Motte, dont les quinze ans de bénévolat de madame Nicole Richard.

ADOPTÉE

16-03-035

### **MAI, MOIS DE L'ARBRE ET DES FORÊTS**

IL EST PROPOSÉ, par monsieur Marcel Bourassa, appuyé par monsieur Marcel Masse et unanimement résolu, de participer au mois de l'arbre et des forêts en demandant des petits plants d'arbres à l'Association forestière de l'Abitibi-Témiscamingue ; ceux-ci seront distribués aux élèves du primaire, ainsi qu'aux citoyens de La Motte.

ADOPTÉE

## **COMPTE-RENDUS**

### **COMPTE-RENDU DU MAIRE SUR LA DERNIÈRE RENCONTRE DE L'ASSEMBLÉE DES CONSEILLERS DE COMTÉ DE LA MRC D'ABITIBI**

Monsieur René Martineau, maire, nous informe que le pacte rural a été reconduit sans modification, les modalités du programme seront révisées pour 2017. Le projet FLIC ainsi que les subventions pour le financement des postes d'agente de développement sont maintenus aux mêmes conditions pour l'année 2016.

La MRC ne donnera pas suite à la demande financement de 40 000 \$ de Valorisation Abitibi-Témiscamingue. S'il y a des besoins spécifiques pour la MRC d'Abitibi, elles seront faites à la pièce.

## **VOIRIE**

16-03-036

### **REDDITION DE COMPTE 2015 – PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL**

ATTENDU QUE le Ministère des Transports a versé une compensation de deux cent trente-six mille quatre-vingt-dix dollars (236 090 \$) pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2015 ;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2. ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité ;

ATTENDU QUE la présente résolution est accompagnée de l'Annexe A identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées ;



ATTENDU QU'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'*Annexe B* ou un rapport spécial de vérification externe dûment complété.

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ, par monsieur Réjean Richard, appuyé par monsieur Marcel Bourassa et unanimement résolu, que la Municipalité de La Motte informe le *Ministère des Transports* de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2, ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du *Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local*.

ADOPTÉE

#### **AFFAIRES NOUVELLES**

Aucun sujet n'est ajouté.

#### **FINANCES ET ADMINISTRATION**

##### **DÉPÔT DE L'ÉTAT DES ENCAISSEMENTS ET DES DÉBOURSÉS**

Le Conseil prend acte du dépôt des encaissements et des déboursés pour le mois de février 2016.

16-03-037

##### **APPROBATION DES COMPTES**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Marcel Masse, appuyé par monsieur Réjean Richard et unanimement résolu, que les comptes du mois de février 2016 soient et sont approuvés et que le paiement en soit autorisé pour la somme de cent soixante-seize mille quatre-vingt-dix dollars et un sous. (176 090,01 \$)

ADMQ	578,32 \$
Atelier KGM inc.	133,12 \$
Bell Mobilité	127,79 \$
Bibliothèque de La Motte	560,00 \$
Boutique du bureau Gyva	383,34 \$
Camion Hélie	90 255,38 \$
Castonguay, Luc	285,00 \$
Centre Communautaire de La Motte	110,00 \$
Centre du Camion	496,92 \$
Deschamps, Jeanne-d'Arc	100,00 \$
Desjardins sécurité financière	3 336,75 \$
Édition Yvon Blais	672,00 \$
Énergies Sonic RN S.E.C.	7 093,97 \$
Envirobi	560,39 \$
Formule d'Affaires CCL	335,73 \$
Gabriel Gourde	300,00 \$
Groupe Ultima inc.	950,00 \$
Hydro-Québec	136,99 \$
JGR (Amos) Itée	52,94 \$
La Table de concertation de La Motte	250,00 \$
Location Lauzon Amos	-59,17 \$
M & M Nord-Ouest	7,63 \$
Marcel Masse	905,27 \$
Master Card BNC	1 230,34 \$
Ministre des finances	74,73 \$
Ministre du revenu	5 335,37 \$
MRC d'Abitibi	24 475,00 \$
Municipalité de La Corne	251,51 \$
Office municipal d'habitation	908,25 \$
Papeterie Commerciale	5 025,32 \$



Pharmacie Jean Coutu	60,18 \$
Postes Canada	51,66 \$
Receveur général du Canada	2 162,95 \$
Richard, Nicole	297,50 \$
Rôle de paie	11 446,07 \$
Sanimos	839,32 \$
Société assurance automobile	6 738,83 \$
Télébec	228,84 \$
Télédistribution Amos	91,93 \$
UAP inc.	287,37 \$
Ville d'Amos	8 822,04 \$
Vitrierie Pomerleau	190,43 \$

Total : 176 090,01 \$

ADOPTÉE

16-03-038

**ABROGATION DES RÈGLEMENTS #204 ET #205**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Réjean Richard, appuyé par monsieur Marcel Masse et unanimement résolu, d'abroger les règlements # 204 et #205.

ADOPTÉE

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT # 207 CONCERNANT LES ENTENTES RELATIVES À DES TRAVAUX MUNICIPAUX**

Le conseiller, monsieur Marcel Bourassa, donne maintenant avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il y aura l'adoption du règlement # 207 concernant les ententes relatives à des travaux municipaux.

Pour chaque conseiller ayant reçu copie du projet de règlement, une dispense de lecture est également demandée, à l'exception des modifications pouvant être apportées au dit projet.

**QUESTIONS DU PUBLIC**

Une période de temps est allouée aux questions du public.

**CORRESPONDANCES À TITRE D'INFORMATION**

Une liste d'informations et de correspondances est déposée au Conseil pour qu'il puisse en prendre connaissance. Des informations supplémentaires seront fournies sur demande.

16-03-039

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Marcel Bourassa, appuyé par monsieur Marcel Masse et unanimement résolu, que LA SÉANCE SOIT LEVÉE.

Il est 20 h 17.

ADOPTÉE

\_\_\_\_\_  
Directrice générale  
et Secrétaire-trésorière

\_\_\_\_\_  
Maire

*« Je, René Martineau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».*



### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je soussignée certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrites dans les résolutions suivantes :

16-03-033

16-03-037

Signé ce dix-septième jour de mars  
de l'an deux mille seize